

LE REPUBLICAIN

5 CENT.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

ON S'ABONNE

REDACTION.

ADMINISTRATION.

ANNONCES.

Table with columns for Lyon, Rhone, and Dep. with subscription rates.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINARD.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne. Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.

Souscription permanente pour la distribution gratuite du REPUBLICAIN dans l'armée et dans les campagnes.

- List of names and amounts for the subscription: Commission du banquet de Brindas, 15 fr. — Bonnardel, 50 c. — Mercadier, 25 c. — Marin, 25 c. — Faure, 25 c. — Rimbaud, 25 c. — Ballard, 25 c. — Lhenry, 25 c. — Marcelet, 25 c. — Un anonyme, 25 c. — L. Morel, rue des Fantassques, 1, 50 c. — J. Morel, rue des Fantassques, 4, 50 c. — Greppo, rue Neyret, 16, 50 c. — Serand, id., 25 c. — Bourdin, id., 50 c. — Raynal, id., 10 c. — Bavaze, id., 25 c. — Drevetou, id., 25 c. — Trouilloud, rue Noire, 6, 25 c. — Mayer, 25 c. — Guibaud, place du Petit-College, 50 c. — Morel, rue Vieille-Monnaie, 11, 50 c. — Artusangle, 20 c. — Gergium, 20 c. — Chaboud fils, 1 fr. 50 c. — Besson, 10 c. — Fournel, 50 c. — Escoffier, 1 fr. — Un voyageur, 1 fr. 50 c. — Cotisation chez Charbonnet par Jean Durand, 90 c. — Guadon, 25 c. — Grégoire, 50 c. — Fournier, ouvrier teinturier, 50 c. — Souscription faite par le citoyen Grégoire, 3 fr. — Royès, 50 c. — Marbeuf, 25 c. — Armand, 25 c. — Un montagnard, ex-officier au 20e de ligne, 75 c. — Bernard, commis, 1 fr. — Citoyen Emmanuel, 1 fr. — Un républicain rouge, 50 c. — Chavent, 1 fr. — Un tailleur sans-culotte, 50 c. — 9e section des ouvriers tisseurs en châles, 1 fr. — J. B. J., 50 c. — Marigou, 1 fr. — A. Kalin, 1 fr. — Landy, commis, 50 c. — Un anonyme, 50 c. — Valotte, 50 c. — Un ami des condamnés de Bourges, 25 c. — Un républicain du lendemain, 25 c. — Un républicain qui ne veut pas de présidence, 25 c. — Un républicain à la vie et à la mort, 25 c. — Un républicain fatigué de présidence, 25 c. — Le cit. Capillery, 25 c. — Nachon, 50 c. — E. H., 40 c. — Jules Béchard, typographe, 50 c. — E. Tissier, mécanicien, 50 c. — Un républicain de la veille, 1 fr. — Un républicain avancé, 50 c.

listes qui ont perdu Louis-Philippe. Nicolas l'appelait un homme taré, et aujourd'hui, si l'on appelait le général Bugeaud Louis-Philippe, il traduirait en police correctionnelle pour injures et diffamations.

Voilà ce que deviennent les vieux pouvoirs et où arrivent leurs serviteurs.

On entrevoit le jour où les apologistes de la présidence du prince en seront aux regrets officiels.

Qu'est devenu la pairie, cette antique institution aristocratique qui datait de Charlemagne? Qui l'a détruite, les Molé, les Decaze et leurs doublures. Ces gens-là ont préparé les voies au socialisme, et, notre drapeau à la main, nous marchons fièrement dans la route de l'avenir.

Q'importe les obstacles que, comme un ennemi en retraite, vous semez sur la route. Les prisons vont devenir les citadelles de l'intelligence, et des madriers de l'échafaud nous ferons des béliers pour abattre vos vieux murs, que vous étayez avec des sacs d'écus, cimentés avec la sueur des travailleurs.

Jamais les apôtres de la rénovation sociale n'auraient pu créer quelque chose de plus discordant, n'auraient pu réunir une pareille quantité d'antinomies à celles rassemblées dans le comité de la rue de Poitiers: philosophes à la Voltaire, chevaliers du Sonderbund, banquiers malthusiens, culottes de peau de l'empire et estropiés de Quiberon; toutes les cacochymies de notre époque assemblées en chapitre, pour évoquer les revenants.

Ils demandent de l'or, font appel à la clairvoyance des aveugles et stimulent l'activité des boiteux. Il jettent de l'or dans le creuset de la calomnie et, l'opération finie, ils ne trouveront que mépris et dédain.

Alchimistes insensés, qui ne comprennent rien aux lois de la nature: pendant qu'ils sont dans leur obscur laboratoire, la transformation se fait au grand jour, à la chaleur du soleil.

La révolution de 89 trouva le clergé devant elle comme un obstacle. Elle voulut lui faire un sort honorable dans la société, assurer son existence en régularisant son organisation; mais elle ne put jamais parvenir à le soumettre complètement à la loi commune. Les prêtres de Jésus-Christ embrassèrent avec chaleur le parti du despotisme royal. On les vit, à l'aide du fanatisme, amener les campagnes, soulever la Vendée contre la République, et, avec les émigrés, déchirer le sol de la patrie.

Ils n'ont pas changé. La révolution de 1848 les a trouvés ce qu'ils étaient: les ennemis de tout progrès, les souteneurs éternels de la monarchie. Ne pouvant renverser ouvertement la République, ils la minent à petit feu. Chaque jour, leurs chaires retentissent des plus grossières

calomnies contre les socialistes; ils attaquent impunément les institutions républicaines.

Les curés de campagnes sont transformés en courtiers électoraux. C'est par eux que le mot d'ordre de la réaction se transmet de la préfecture et de l'archevêché jusqu'au plus petit village, et que le paysan est indignement trompé. Eh bien! savez-vous ce que coûtent à la nation ces prêtres patriotes? 40 millions 725 mille 916 francs 82 centimes par année! Tel est le budget du clergé pour 1849. Suez, contribuables, suez, ce n'est pas trop cher!

Aux rédacteurs du Republicain.

Citoyens, Jusqu'où le gouvernement réactionnaire du cit. Louis Bonaparte prétend-il nous conduire? Ce n'était point assez d'avoir chassé le Peuple de la place publique, d'avoir porté atteinte à la liberté de la presse, au droit d'association; voilà que le droit de réunion est prosa-

crit à son tour; les clubs sont fermés brutalement, sans qu'on se donne la peine d'assigner le plus petit motif; bien plus, on arrête les citoyens qui se permettent de protester contre cette façon d'agir. Enfin, pour couronner l'œuvre des réactionnaires, les banquets qui, même sous Louis-Philippe, avant la législation de septembre, étaient respectés, sont désormais envahis par la police.

De tous les actes que nous venons d'énumérer et qui sont autant d'atteintes portées à l'esprit de la Constitution, le dernier est le plus condamnable: car, en frappant le droit de réunion on ne viole pas seulement l'esprit, mais la lettre même de la Constitution, et cette violation ne peut s'appuyer d'aucun loi.

C'est au banquet de St-Didier, que la police de Lyon a fait sa première apparition depuis la révolution de Février. On s'est empressé de protester contre sa présence; on a formellement exprimé qu'on subissait le fait, parce qu'on voulait à tout prix éviter la possibilité de collision; que certaines gens appellent de tous leurs vœux; mais on a fait toutes réserves en faveur du droit. La police est restée; mais il faut lui rendre cette justice, qu'à ce banquet, de même qu'à celui de Soucieux, elle s'est à peu près bornée au rôle d'auditeur.

Il paraît que ce rôle passif lui pesait, ou que l'autorité voyant que ni le déploiement des forces, ni la présence de ses agents dans les réunions, ne comprimaient l'élan des citoyens de la campagne, dans le désir de fraterniser avec leurs frères des villes; il paraît, disons-nous, que l'autorité s'est déterminée à recourir à toutes sortes de vexations, pour empêcher les banquets qui portent la lumière, la vérité chez les habitants de la campagne, que la contre-révolution avait si odieusement abusés. Quoi qu'il en soit, les délégués de l'autorité entendent dorénavant passer sous leur censure tous les discours, et empêcher l'émission de ceux qu'ils trouveront par trop mal sonnants. Ainsi viennent-ils de faire au banquet de Brindas. Voilà donc la police qui désormais peserait nos métaphores, compterait nos points sus, ensifs, mesurerait les inflexions de notre voix, sonderait l'émotion de nos âmes? O pitié!

Pour vous donner une idée du tact qui la distingue ou de l'esprit de liberté qui l'anime, je vous dirai qu'au banquet de Brindas, le commissaire de police s'est permis d'interrompre un citoyen qui disait de ces choses qui s'impriment tous les matins dans tous les journaux qui ne sont pas vendus à la réaction. « Le président, disait ce citoyen, s'est fait adjuger 600 mille fr. par an de plus que ne lui accorde la Constitution. » Et quelques lignes plus loin: « Le président s'entoure de royalistes. » A ces mots, le commissaire de police s'est levé pour la seconde fois, et a dit qu'il s'opposait à ce que

lui!... Et les titres, les blasons qu'ils portent si haut, sont les gages donnés aux plus vils des laquais!

— Oh! s'écria Raouls pâle de colère et en regardant les épées; il est là... là, devant moi! et je ne peux me battre avec lui!

— Insensé! dit Lambert; crois-tu donc réellement que je l'eusse permis, ce duel?... Peut-on penser à un combat égal quand le prix du sang est si différent!... Si tu rencontres un serpent dans un bois, penses-tu à te battre avec lui?... Tu l'écrases!

Raouls n'entendait rien, et disait en se frappant le front: — J'aurais dû l'attaquer, là-haut, sur le rivage.

— Et son corps, qu'en voulais-tu faire?... Le laisser sur la terre, pour attirer la police auprès du lieu où nous nous réunissons? L'enterrer? Crois-tu donc que le regard de la police n'aille pas jusqu'au fond de la terre remuée pour y découvrir un cadavre?... Non, non, le combat était impossible!

Raouls attacha son oeil fixe sur Lambert. — Cependamment, dit-il, je lis sur ton visage un arrêt de mort. Lambert se tut.

Le jeune homme reprit avec violence: — Un meurtre?... Oh! ça ne sera pas!

— Non, prononça Lambert. — Que prétends-tu donc faire?

— Rien. — Rien!... — Ecoute!

Lambert étendait la main vers la mer qui se soulevait en masses immenses et arrivait du fond de l'horizon vers la grève.

— La marée monte! dit Raouls avec un frisson. Oh! comme elle monte vite!

— As-tu peur? — J'ai peur de ta pensée. — Raouls!... — La mer vient... et cet homme est endormi!

FEUILLETON DU REPUBLICAIN, DU 8 AVRIL.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIERE PARTIE.

IX.

Le repos au bord de la mer.

(Suite.)

A peine Rutel eut-il fait quelque trajet dans cette direction, que sa marche devint lourde, embarrassée. A chaque pas il avait plus de peine à avancer et semblait accablé par une pesanteur plus intense que celle de l'ivresse.

Il s'arrêta tout-à-fait, chancelant, les yeux à demi clos, et appuyant sa main, pour se soutenir, aux parois de la falaise. — Je suis accablé aussi de cette chaleur lourde, brûlante, dit Lambert. Si nous prenions un moment de repos?

La falaise aux cimes grisâtres et nues s'élevait derrière eux de manière à les dérober aux regards; quelques saillies de sa muraille pouvaient seules servir à l'escalader dans une nécessité extrême. Devant eux la mer unie et solitaire plongeait déjà dans les ombres du soir.

Les trois compagnons de voyage s'étaient assis en silence. Déjà Rutel, cédant à un engourdissement invincible, s'était affaissé sur le sable en fermant les yeux... Bientôt son souffle régulier, la pose de ses membres détendus accusèrent le plus profond sommeil.

Raouls et Lambert, qui s'étaient placés à ses côtés, se le-

vérent subitement; le premier, avec une expression de mécontentement extrême, causé par ce sommeil qui dérangeait ses projets; le second, avec une expression de joie cruelle.

— Qu faire maintenant! dit Raouls, comment se quereller, se battre avec un homme qui dort?

Et il jeta violemment les épées qu'il portait sur le sable.

— Attendez! prononça Lambert.

— Qu'il s'éveille!... il sera trop tard.

— Il ne s'éveillera pas... il a bu de l'opium.

— Comment!

— Oui... j'en ai mêlé à la boisson de cette gourde.

— Mais pour quoi?... dans quel but?

Les deux compagnons de la nuit se turent subitement. Rutel, dans son sommeil, venait de prononcer quelques mots entrecoupés.

Ils se penchèrent sur lui, le sourcil contracté, l'haleine suspendue, cherchant à saisir ce vague murmure de souffles élevés et de paroles confuses.

Peu à peu, les mots eurent plus de suite, et ceux-ci sortirent distinctement du rêve qui passait dans le cerveau de Rutel: — « A son excellence le ministre de la police... Le général Berton... vous l'avez... Maintenant, aux compagnons de la nuit... je les tiens... »

— Le misérable! s'écria Raouls.

— Chut! dit Lambert, écoute.

Au bout d'une minute, les lèvres agitées de Rutel murmuraient encore: — « Un affreux métier... non... moi a besoin qu'on veille à sa personne... tout noble est dévoué au service du roi... Mon château... je le ferai relever... Vingt mille francs!... encore! Le maître récompense un serviteur fidèle... »

— Voilà donc ce que font les rois! dit Lambert en étendant son poingt serré sur l'espion endormi... Voilà les courtisans fiers de se faire valets quand le maître est un prince... L'un s'enorgueillit d'attacher ses souliers; celui-ci d'espionner pour

Voir le Republicain du 9 mars au 7 avril.

ce discours soit continué.

L'indignation des assistants était grande, comme vous le pensez ; mais, grâce à l'intervention des hommes prudents et qui comprennent tous les efforts à faire pour ne pas compromettre l'avenir, on a calmé l'effervescence, et le banquet s'est terminé dans l'ordre le plus parfait.

Cependant, il est temps d'opposer le droit à l'arbitraire. Le droit de réunion est formellement consacré par la Constitution, et l'autorité ne peut même pas invoquer une seule de ces lois jésuitiques, qui, sous prétexte de réglementer le droit, l'atténuent ou le paralysent. La loi du 28 juillet 1848 ne s'applique pas aux banquets. Quant à la loi des 16-24 août 1790, si elle donne à la police municipale le droit de surveiller toutes les réunions publiques, nulle part, il n'y est dit que l'autorité pourra, en l'absence de troubles, s'introduire au sein des réunions ; sa mission dès lors doit se borner à prendre à l'extérieur toutes les mesures qu'elle croit convenables. Si l'autorité en juge autrement, qu'elle nous déclare procès-verbal. C'est ainsi qu'en a agi dernièrement à Paris pour un cas semblable, le commissaire du onzième arrondissement. Nous ne pensons pas que l'autorité locale doive se croire une gardienne plus intelligente et plus zélée de l'ordre que l'autorité préfectorale de Paris.

Ainsi, puisque le droit de réunion est consacré par la Constitution, c'est le devoir des citoyens de le faire respecter. A ce sujet le Comité central électoral de cette ville nous offre un noble exemple. Voilà six fois qu'il lève sa séance plutôt que de subir, en violation de la loi, la présence de la police. Protestations et poursuites judiciaires, il a eu recours à tous les moyens pour faire respecter son droit. A son imitation, il faut chaque fois qu'un droit est méconnu, qu'un citoyen prenne l'initiative de le faire respecter.

Cette initiative, je la prends. Je déclare donc qu'au premier banquet où la police pourrait se présenter, je l'inviterai, au nom de la Constitution, à se retirer. Si elle ne se rendait pas à mes observations, si le droit succombait devant la force, je déposerais immédiatement une plainte aux tribunaux, gardiens naturels des lois.

En attendant l'issue de cette lutte, continuez, citoyens des campagnes à suivre l'impulsion qui vous porte à fraterniser avec vos frères des villes. Que chaque dimanche plusieurs banquets aient lieu en même temps, afin qu'avant les élections nos cœurs aient pu se comprendre et nos mains se serrer... Ne craignez pas l'appareil de la force militaire qui nous suit en tous lieux. La sagesse dominera toujours dans nos réunions et déjouera toutes les tentatives perverses de nos ennemis.

Si l'accord entre les prolétaires des villes et ceux de la campagne se réalise, c'en est fini du règne des royalistes, la cause du Peuple est à jamais gagnée : la République est impérissable !

Sacré et fraternité.

G. VINCENT, Conseiller d'arrondissement.

Revue des journaux de Lyon.

Le *Salut Public* contient un article sur l'esprit de l'époque, qui bien qu'écrit à un point de vue qui n'est pas le nôtre, est fait avec talent et convenance. Ce n'est pas souvent que ce journal est ainsi écrit, et c'est, pour nous, une raison de plus de rendre justice. Que le *Salut Public* laisse la injure et la calomnie contre les socialistes ; il n'a que trop souvent saisi ses colonnes par des attaques mensongères contre des citoyens dévoués à la patrie et à la liberté. Qu'il discute avec calme et soutienne la Constitution au lieu de la miner, et l'on pourra croire à sa sincérité.

Il dit dans ses nouvelles locales, que la population a été péniblement émue de la démission du préfet, cela n'est pas ; la grande majorité de notre population est républicaine et par conséquent fort peu sympathique au cit. Tourangin. Du reste, on dit que cette démission n'est qu'une comédie, et que le préfet voudrait se faire prier par les royalistes, qui ont toute confiance en lui. Nous croyons qu'ils ont parfaitement raison.

Le *Courrier de Lyon* redouble de violence et de cynisme. A chaque ligne, l'insulte dispute la place au mensonge ; il jure et crie avec le désespoir de gens qui voient s'approcher l'heure de leur dernière défaite : c'est la bave de l'hydrophobie mêlée au venin du reptile ; c'est l'audace de la peur portée au dernier paroxysme. Eu voici un échantillon, pour l'édification de nos lecteurs. Il dit, en parlant des révolutionnaires de Février et des socialistes d'aujourd'hui : « que c'est une tourbe avide, animée des passions les plus viles et les plus sauvages, marchant en colonne serrée au sac de la société ; visant non pas à la régénération, mais à s'enrichir de ses dépouilles ; une horde

— Oui... le sommeil que je lui ai versé le suivra dans les eaux ; il n'en sortira pas.

— C'est affreux.

— Il le faut.

Lambert saisi le bras de Raoulx, le retint fixé à sa place, et tous deux demeurèrent immobiles, le regard fixé sur l'espion.

Le sommeil de Rutel était alors calme, profond ; son corps apesanti reposait tout entier sur le sable contre lequel les flots venaient se briser.

Cette immensité d'eau montait comme un monde entier qui change de place.

Les vagues, roulant dans un mouvement uniforme et terrible, approchaient pour ensevelir ce corps immobile... elles venaient en masses pressées, formidables... Le bruit profond, lugubre qui sortait de l'abîme, semblait le chant funèbre dont les sons accompagnaient ces vastes funérailles.

La lame montant avec plus de rapidité, mugissant avec plus de force, enveloppa les rochers du bord... Elle effleura les longues herbes marines, et les algues arrachées allèrent se perdre dans le gouffre... Elle monta plus haut, et la cime des récifs disparut... Elle monta encore, et d'un flot immense elle couvrit la bande de sable.

Elle enveloppa le corps de Rutel.

Lambert et Raoulx avaient de l'eau jusqu'aux genoux ; ils ne le sentaient pas ; leur regard ardent, immobile, restait fixé sur le condamné.

La vague d'eau glissa sous ce corps sans mouvement, le souleva sur sa lame, et l'emporta dans l'étendue de la mer.

Les eaux se confondaient dans une ombre grise, incertaine et profonde ; seulement quelques reflets jaunes d'un crépuscule voilé couraient à la surface de la mer... Ces lueurs pâles dessinaient la forme du corps flottant sur la vaste plaine... On le voyait s'éloigner dans l'espace. La vague berçait encore ce sommeil qui l'emportait dans la mort... puis il disparaissait tout-à-fait.

de barbares sortis, non des glaces du Nord ou des déserts de la Tartarie, mais des égouts de la civilisation. »

Après cela que l'on juge de la modération des *honnêtes modérés*.

Non content de tant d'ordures accumulées, il passe à la diffamation et enregistre des calomnies de police contre un honorable citoyen connu par sa probité, et qui, du reste, a été honoré par les suffrages des citoyens de son canton. Nous invitons le citoyen calomnié à ne pas se commettre autrement qu'en déposant au parquet une plainte en diffamation.

La *Gazette de Lyon* s'évertue à justifier les préfets de la monarchie qui, malgré les prescriptions de la loi, se sont fait accorder des pensions de retraite sur des certificats attestant des choses fausses, et finit en disant que le gouvernement provisoire allait prendre ses commissaires dans les bagnes. Nous ne sommes pas de ceux qui prétendent approuver tous les choix et justifier tous les actes du gouvernement provisoire. Il a compromis la révolution faute d'énergie, de science et de bonne volonté. Mais si la *Gazette* fait allusion à ce misérable appelé Riancour, nous lui dirons que, s'il a été au bagne, il a été aussi au séminaire. Pour la *Gazette*, l'un doit atténuer l'autre. Pour nous, au contraire, l'un aggrave l'autre.

A propos du préfet du Rhône, elle tient le même langage et donne à ses lecteurs le même canard que le *Salut Public*. Seulement, comme ses sympathies sont peut-être plus vives, elle donne plus de détails. Ainsi, le citoyen Bageaud, qui estime et comprend le citoyen Tourangin, a écrit au ministre pour l'inviter à refuser la démission de ce citoyen, qui n'a accepté la préfecture du Rhône et ses gros émoluments que par un mouvement de patriotisme. Le général Gémeau, qui a des rapports d'estime qui l'unissent au citoyen Tourangin, s'est empressé de le solliciter de retirer sa démission. Tout cela est très bon à noter, mais ne change en rien nos opinions sur ce magistrat. Nous persistons à n'avoir aucune confiance dans le républicanisme de ceux que la *Gazette* regrette.

Les démocrates, s'ils veulent combattre avec succès la coalition des royalistes contre la République, doivent faire appel à toutes les influences dans les élections qui vont avoir lieu. Les instituteurs primaires surtout, peuvent être d'un grand secours pour l'action qu'ils exercent sur les populations des campagnes. L'essentiel est de les convaincre que leur cause est celle de la démocratie, et que c'est à l'opposition la plus avancée de la constituante qu'ils doivent tous les projets ayant pour but d'améliorer leur sort et par suite la condition des enfants du pauvre.

Déjà bon nombre d'instituteurs primaires ont compris qu'instruction parmi les travailleurs, n'est synonyme que de République ; car tout ce qui est royaliste par le cœur ou la tête, rêve l'ignorance pour les masses. Si quelqu'un en pouvait douter, nous lui rappellerions les paroles récentes et exécrées du grand-prêtre de la réaction, le cit. Thiers, qui, dans un de ses discours au comité des affaires étrangères, disait avec le cynisme qui lui est habituel : « Il n'y a pas de milieu, il faut à la France, la guerre ou l'abolition de l'instruction primaire. »

Or, comme le cit. Thiers vient de se prononcer formellement contre la guerre, il ne reste plus debout que la seconde partie de sa proposition, et les électeurs royalistes aidant, on ne devrait pas désespérer de voir l'ancien ministre du 1er mars, demander que les riches seuls pussent désormais apprendre à lire. — Lui, un ancien boursier !

Nous voyons avec bonheur qu'une partie des instituteurs de France comprennent où sont leurs vrais amis et les amis de leurs élèves. Un appel d'un instituteur à ses confrères, adressé à la *Réforme*, et qui nous est communiqué, contient, sur la nécessité de n'envoyer à la législative

Les deux compagnons de la nuit s'élançèrent alors aux saillies de la falaise, et en quelques bonds gagnèrent le rivage.

Ils marchèrent un moment en silence ; puis Raoulx s'arrêta, essuya son front baigné de sueur, et attacha sur Lambert un regard mêlé de surprise et d'effroi.

Son compagnon sentit ce qui se passait en lui.

— Pauvre ami ! dit-il, en ce moment je te fais peur.

— Comprends-tu, dit Raoulx, ce que nous venons faire ?

— Oui, mais j'en souffre moins que toi.

— Est-il possible !

— Ne t'étonne pas... Les passions de l'homme sont partagées entre nous ; tu aimes ta patrie avec ardeur, moi je hais avec non moins de force ce qui l'opprime et l'avilit ; tu ne penses qu'à te dévouer pour la France, moi je sens le besoin de détruire ses ennemis. Ton âme est l'amour, et la mienne est la haine. Restons donc unis, ajouta Lambert en souriant, pour former à nous deux une double puissance, non moins nécessaire au monde que le jour et la nuit.

Les deux amis se rendirent à la pierre celtique et assistèrent à la réunion de la société secrète, sans rien laisser pénétrer de ce qu'ils venaient de faire pour elle.

X.

Gilberte.

Dans l'après-midi du premier août, Gilberte travaillait à des dentelles au fond d'un petit jardin situé à la suite des ateliers de son père, et fermé seulement par une claire-voie qui donnait sur le faubourg.

Cette jeune fille était bien changée depuis le jour où elle dansait avec ses amies au bord de la *Fontaine des Fades*. Un mois à peine s'étant écoulé, et il semblait que dans ce court intervalle elle eût passé de l'enfance à la jeunesse. Sa figure avait une expression tout autre, plus sérieuse, souvent triste, languissante, quelquefois même lueurs de joie et de triomphe, comme si elle eût pu pressentir l'existence nouvelle, plus large et plus féconde.

que de bons et solides républicains, les réflexions les plus sages et les plus fortement pensées. Nous ne doutons point que ce manifeste paraisse d'ici quelques jours, et nous en recommandons d'avance la lecture à tous les partisans des nouvelles idées.

C'est surtout en lisant cet appel aux instituteurs et en admirant le sens qu'il y a dans cette classe de fonctionnaires, si utile et si dédaigné par la royauté, que nous avons compris la colère de la rue de Poitiers, s'indignant dans sa récente circulaire, de ce que les démocrates avaient la hardiesse, pour leur propagande, de frapper jusqu'à la porte des instituteurs.

Mais, patience ! citoyens Thiers, Molé, Bugeaud et autres gens du même acabit ! Vous en verrez bien d'autres, et voici déjà qu'un instituteur, au lieu d'attendre qu'on aille le convaincre, se met en campagne pour convaincre les autres.

Programme de la presse démocrate-socialiste.

Nos amis et confrères de la presse démocrate et socialiste, viennent de faire un programme des principes qui leur sont communs et dont l'application leur semble devoir préparer les voies à toutes les réformes de l'avenir. Nous accueillons avec joie ce présage de succès. L'union doit donner à la démocratie une Montagne plus énergique et plus jalouse des droits du Peuple. Il faut rassembler tous les bataillons de la République démocratique et sociale, pour marcher à l'ennemi qui nous attend abrité derrière le pouvoir.

Voici ce programme, qui est l'énonciation pure et simple des réformes que Février aurait dû accomplir et que le Peuple a laissé gaspiller si imprudemment.

Liberté, Egalité, Fraternité.

PROGRAMME DE LA PRESSE DEMOCRATIQUE ET SOCIALE.

ORDRE. — UNITÉ. — PROGRÈS.

PRÉAMBULE.

La République et la société tout entière sont en danger ! Une faction incorrigible rêve le retour de la monarchie ; elle sait qu'en peu de temps, le développement régulier du régime démocratique suffirait pour renverser de fond en comble les abus et les privilèges.

En présence de ce danger, en présence des calomnies odieuses par lesquelles on s'efforce d'égarer l'esprit des populations sur le passé et sur les tendances de la démocratie,

Les organes de la presse républicaine socialiste ont senti la nécessité de s'unir pour combattre avec plus d'efficacité les déloyaux ennemis du Peuple.

Le moment a paru d'autant plus opportun pour consacrer cette alliance, que les privilèges de tous les régimes se sont coalisés dans une pensée commune de contre révolution, donnant ainsi la mesure de leurs criminelles espérances.

Aux prochaines élections, le suffrage universel, conquis par la République, deviendrait, entre les mains des royalistes, une arme contre la République elle-même, si les démocrates ne s'empressaient d'opposer la lumière aux ténèbres, la vérité au mensonge, la justice à l'iniquité, la loyauté à l'hypocrisie.

On accuse les Républicains socialistes de vouloir détruire la famille, la propriété.

Ceux qui veulent rendre les avantages de la propriété et les joies de la famille accessibles à tous, n'attaquent ni la famille ni la propriété.

Ceux au contraire qui veulent réserver au petit nombre les jouissances du foyer domestique et les privilèges de la propriété, ceux qui veulent maintenir l'exploitation des travailleurs, ceux-là sont les véritables ennemis de la propriété et de la famille.

Fils dévoués et respectueux de la grande révolution

Le trajet nocturne qu'elle avait accompli dans la campagne avec le bel inconnu était resté comme un événement dans sa vie obscure et monotone, et le hasard avait contribué à prolonger ce souvenir. Le portrait du jeune étranger, dont elle s'était chargée de faire raccommorder le médaillon, lui avait été remis après cette réparation, et celui à qui il appartenait avait négligé de le faire reprendre ; ne connaissant ni son nom ni sa demeure, elle n'avait pu le lui faire remettre, et le portrait était resté entre ses mains.

Les traits que représentait cette miniature étaient doués du charme le plus attrayant, et, dès les premiers jours, Gilberte n'avait pu s'empêcher d'y porter souvent ses regards. Cette contemplation à laquelle elle avait pris l'habitude de se livrer en secret, jointe au souvenir d'une seule soirée, avait suffi pour qu'elle se créât dans sa pensée un de ces romans intimes que les jeunes filles se composent souvent à elles-mêmes en tirant lentement leur aiguille.

Le caractère concentré et impressionnable de Gilberte, la présence de ce portrait, hôte dangereux de sa petite chambre, avaient pourtant donné un peu plus d'importance aux rêveries de la jeune fille.

Mais ce qui avait le plus contribué à captiver sa pensée, était la manière indifférente et un peu brusque dont le jeune homme l'avait quittée dès que son esprit s'était trouvé occupé d'autre chose. Ce souvenir plein d'amertume et de vague tristesse mêlait à son entraînement vers le bel inconnu un germe d'animosité qui entretenait ses préoccupations, et donnait déjà une nuance de passion à cet amour imaginaire.

Gilberte en ce moment-là travaillait sous un chèvrefeuille, au chant du merle... champ simple, monotone, rêveur comme la vie qui lui était faite.

A travers la claire-voie, elle vit venir Raoulx pressant le pas et la physionomie animée.

CLÉMENCE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

française, les rédacteurs des journaux démocrates socialistes accomplissent un devoir en rendant solennellement hommage à la tradition républicaine, en associant aux enseignements que nous ont légués nos pères les enseignements de la science nouvelle.

Les organes de la presse démocratique et sociale, réunis en commission, ont arrêté le programme suivant où sont exprimés les principes qui leur sont communs, les réformes dont ils veulent la réalisation immédiate, les vœux sur lesquels ils sont unanimes. Tout en conservant, chacun dans sa sphère, son indépendance et son individualité, ils se rallient sur ce terrain, et ils y appellent tous les citoyens qui veulent sincèrement donner satisfaction à tous les intérêts légitimes, faire place à tous les droits méconnus, et fermer ainsi l'ère des révolutions violentes.

La commission de la presse démocratique et sociale prêtera un concours fraternel aux comités électoraux qui vont se créer sur tous les points de la France, dans les départements comme à Paris, et à ceux qui existent déjà.

PROGRAMME.

Défense énergique de la forme républicaine et du suffrage universel direct.

Maintien et développement de la Constitution dans le sens démocratique. — Unité du pouvoir. — Subordination formelle du pouvoir exécutif à l'Assemblée nationale.

Liberté réelle de la presse. — Abolition des cautionnements et des privilèges d'imprimerie.

Inviolabilité du droit de réunion et d'association.

Droit au travail.

Institutions de prévoyance pour les infirmes et les vieillards.

Education commune, gratuite, obligatoire et intégrale en raison des aptitudes. — Dès aujourd'hui, large extension de l'instruction primaire. — La noble fonction d'instituteur convenablement rétribuée et rehaussée aux yeux des populations.

Réforme administrative et judiciaire.

Simplification des rouages dans l'administration et des formalités dans la justice.

Organisation démocratique des services publics. — Conditions d'admissibilité; garanties de capacité; indépendance du fonctionnaire en dehors de sa fonction.

Révision des codes. — Justice véritablement gratuite. — Abolition de la peine de mort en matière criminelle. — Abolition de la contrainte par corps. — Réforme financière.

Réorganisation démocratique de l'armée de terre et de mer. — Révision du code militaire. — Amélioration du sort des soldats et des sous-officiers. — Abolition de la conscription.

Organisation démocratique du crédit foncier, agricole, et commercial.

Centralisation et exploitation au profit de la société tout entière des assurances, de la banque, des chemins de fer, des canaux, de toutes les voies de communication et des mines.

Réforme du régime hypothécaire.

Abolition de l'usure.

Réduction du budget et répartition équitable des charges de l'impôt.

Abolition de l'impôt du sel, de l'impôt des boissons.

Abolition de la corvée moderne, c'est-à-dire de la prestation en nature.

Suppression de l'exercice.

Suppression des octrois.

Révision des lois de douanes.

Développement de l'agriculture et de l'industrie, mise en valeur des terres incultes; vaste système d'irrigation et de reboisement.

Régularisation, moralisation du commerce encouragé dans son essor loyal, dans son développement utile, mais purgé de toutes les fraudes, de toutes les exactions qui le déshonorent.

Création d'entrepôts et de bazars nationaux.

Encouragements aux associations agricoles et industrielles.

Colonisations agricoles à l'extérieur et à l'intérieur.

Organisation démocratique et développement des sciences et des arts appliqués aux besoins de la société nouvelle.

Accroissement de la richesse publique par l'association des éléments producteurs.

Respect des nationalités.

Affranchissement et Sainte-Alliance des Peuples, fraternité des races.

Vive la République démocratique et sociale universelle!

Ont adhéré à cette déclaration et à ce programme :

La Réforme. — La République. — Le Peuple. — La Révolution Démocratique et Sociale. — Le Journal de la Vraie République. — Le Populaire. — Le Travail Affranchi. — La Démocratie Pacifique, sauf réserve de son opinion en ce qui touche la liberté de l'enseignement sous la surveillance du gouvernement.

Encore des discours à la Bugeaud.

La seconde revue d'inspection de l'esprit dont est animé la garde nationale, a eu lieu hier, à Nantes (1er avril), toujours sous le nom de revue d'inspection des armes; elle a fourni au général Gérard l'occasion de se distinguer de nouveau comme orateur, et à la garde nationale l'occasion de manifester une fois de plus ses sentiments.

Nous nous félicitons vivement de ces manifestations, qui prouvent l'immense progrès que ne cesse de faire la démocratie sociale dans les rangs de la milice citoyenne.

Ce progrès s'est produit hier de la manière la plus éclatante, et il n'est bruit que des épisodes qui ont marqué la revue. On nous en rapporte plusieurs dont nous pouvons garantir l'authenticité.

Du haut du cheval qui lui servait de tribune, le général, comme dimanche dernier, haranguait le 3^e bataillon; c'étaient toujours les mêmes harangues. — *Vive la République démocratique et sociale!* répondit une compagnie. Et le général de s'agiter sur sa monture à ce cri très énergiquement articulé: « Qu'est-ce que c'est que cette République? Je ne connais que la République du gouvernement. »

Puis, le général alla plus loin, et comme le même cri frappa, à la fin de son *speech*, ses oreilles indignées, nouvelle agitation convulsive et nouvelles exclamations: « Qu'est-ce que cette République? Je ne veux pas de République de sang...; je veux la République honnête!... » Un sergent lui porta alors les armes et, question pour question: « Général, qu'est-ce que la République honnête? »

Le général Gérard continua sa route sans donner l'explication demandée, mais en continuant de crier: « Je ne connais que la République honnête! je ne connais pas la République démocratique et sociale... » — « Vous apprendrez à la connaître, » cria une voix des rangs.

Devant une autre compagnie, le général poussa le cri, répété par toute la ligne, de *Vive la République!* « Et le droit de réunion! » dirent des gardes nationaux, comme à la revue précédente. — Eh oui! répliqua le général, qui vous le conteste? — Si ce n'est pas vous, ce sont les autres. »

On nous assure même que diverses allusions très directes aux affaires de Rouen se sont fait entendre; mais nous croyons inutile de les rapporter ici.

Quoi qu'il en soit, la journée a été bonne pour la République. (National de l'Ouest.)

Condamnation du Peuple.

Encore un mot sur la sentence draconienne qui a frappé Duchêne et Proudhon.

On ne peut nous reprocher un parti pris de dénigrement contre les magistrats aux mains desquels sont livrés la fortune et la liberté des journalistes républicains. Mais par contre, nous ne voulons pas encourir un blâme que nous mériterions en laissant passer sous silence les procédés fâcheux à certains juges.

En voici un échantillon:

Le citoyen Barbou doit à la République le siège qu'il occupe à la cour de Paris. C'est un homme fort habile. Tout naturellement, dès son entrée à la cour, il a été appelé à présider les affaires. Et ces fonctions sont par lui remplies à souhait pour la République honnête et modérée que vous savez. Jugez-en vous-même:

Proudhon, devant le jury, a cru devoir ajouter aux paroles de Madier - Monjau aîné, son avocat, quelques paroles qui se réduisaient, en dernière analyse, à une théorie nette et forte du droit d'accusation appartenant à tout républicain contre un fonctionnaire public salarié qu'on appelle un président, à une justification du caractère personnel de l'accusé et à une exposition sommaire fort conciliante du socialisme tel que le comprend et le propage le célèbre journaliste. On sait que la défense doit avoir la parole en dernier lieu; on sait que la loi dit que le président résumera les débats, c'est-à-dire tout ce qui a été dit et fait dans le procès; on sait que certains présidents d'assises, interprétant le code pénal *ad majorem Dei gloriam*, n'hésitent pas à suppléer l'insuffisance trop fréquente des accusateurs publics répliquant à la défense et apportant de nouvelles armes contre elle. Le citoyen Barbou en a usé ainsi. Il a répliqué de nouveau au citoyen Madier, puis il s'est emparé des paroles de Proudhon et l'a réfuté de point en point. Personnalité, idées politiques, socialisme, tout y a passé, et cela sans réponse possible. Il y en a eu pour trois quarts d'heure. Le citoyen Barbou en usait à son aise; à toute demande de réplique il pouvait répondre en se retranchant derrière la loi.

Voilà ce qu'on appelle un bon président d'assises.

Eppure si muove, disait Galilée. Et cependant, dirons-nous avec le jeune avocat, qu'y a-t-il donc de si effrayant dans le droit de la représentation nationale, tel que l'explique Proudhon, pour le cas de trahison de Bonaparte? Rien, moins que rien, la République de plus et un président de moins!

P. S. — Le citoyen Barbou présidait la 6^e chambre de police correctionnelle de Paris en 1841, quand elle condamna au double du maximum prévu par la loi, c'est-à-dire à 8,000 fr. d'amende, non compris dommages et frais (14,000 fr. au total), le citoyen Paya, le courageux rédacteur en chef de l'*Emancipation* de Toulouse, pour avoir dit cette simple et vulgaire vérité que Girardin était l'ami de Cleemann, de Cleemann, l'inventeur de Saint-Berain.

Esprit et nouvelles de l'armée.

Nous affirmons qu'un gardien de Paris a reçu 5 fr., et s'en est vanté, pour avoir fait arrêter un soldat du 52^e de ligne qui avait été manger, tout seul, une salade, aux cuisiniers réunis, barrière Poissonnière. On donne 1 fr. 50 c. pour un voleur; pour un démocrate, plus de trois fois autant. Un démocrate est donc un être quatre fois plus dangereux qu'un effracteur de portes et fenêtres.

La garde républicaine inquiète le pouvoir. Il a beau y faire entrer des vieux soldats de régiment, des gendarmes de province, des municipaux non réengagés dans les gendarmes mobiles, enfin, et même des sergents de ville de Louis-Philippe, en disponibilité, la garde républicaine est demeurée digne de son nom. Ce corps d'élite n'a pas besoin des distributions gratuits de journaux, et presque tous les soldats qui le composent, achètent tous les jours, plutôt deux exemplaires qu'un, du *Peuple*, de la *Révolution* et de la *Vraie République*.

On va essayer de modifier l'esprit d'erreur et de rébellion en faisant changer de peau à la garde républicaine.

Le nouveau costume adopté rappellera à la fois, et dans de justes proportions, la municipale et la gendarmerie.

L'habit ne fera pas le moine!

Les lignes suivantes sont écrites de la Nouvelle-Orléans, par le citoyen Cabel, en date du 25 février 1849:

«... Les malades et les découragés sont partis pour la France; les méchants, devenus ennemis, se sont séparés; nous avons donné 200 fr. à chacun d'eux par esprit de fraternité, pour les aider à retourner et à se guérir, ou à travailler. C'est un sacrifice énorme, qui se monte à 15 000 fr., mais qui était nécessaire.

« Nous restons 280, dont 142 hommes, 74 femmes ou grandes filles, et 64 enfants. Ils ont du courage, de la confiance, de l'union, avec eux je réussirai. Nous avons 60,000 fr. en caisse.

« Nous partons tous ensemble dans deux ou trois mois pour Nauvoo, ville abandonnée par les Mormons, à 50 lieues au-dessus de Saint-Louis au Nord, sur le Mississippi, où quatre des nôtres sont depuis huit jours pour louer des logements et une ferme. De là nous explorerons et choisirons un établissement définitif. Le pays est froid, mais très-fertile en blés, en fruits, légumes, bestiaux. »

BANQUE DU PEUPLE.

Rue Ste-Marie-des-Terreaux.

Le comité organisé à Lyon pour recevoir les adhésions et souscriptions à la Banque du Peuple, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transporter son bureau rue Ste-Marie-des-Terreaux, n° 4, au 1^{er}.

Il continuera d'être ouvert aux heures précédemment indiquées: Tous les jours fériés, de 5 heures du soir à 9 heures.

Les dimanches, de 9 heures du matin à 8 heures du soir; le sous-comité, établi à la Gaillottière, à l'angle des rues Hoche et Duphot, sera ouvert aux mêmes heures.

La marche suivie par le comité central, rue Ste-Marie, n° 4, permet de centraliser facilement les opérations et d'y apporter un ordre parfait.

Incessamment les titres d'actions pourront être remis aux titulaires, en échange des récépissés provisoires dont ils sont porteurs. Le succès de l'institution n'est plus douteux maintenant.

Ahérents au 1 ^{er} avril,	1,360
992 actions souscrites,	Fr. 4,960
Sommes reçues,	Fr. 1,467 50

Correspondance particulière du REPUBLICAIN.

Paris, le 5 avril.

Aujourd'hui tous les gardiens de Paris sont réunis dans une des cours de la Préfecture de police, à l'effet de recevoir des instructions spéciales pour le service qu'ils sont appelés à faire à l'occasion de l'ouverture des comités électoraux; il leur est distribué de nouveaux uniformes (celui des ex-sergents de ville), dont ils doivent se revêtir à dater de demain.

On nous assure que le citoyen Sarrans jeune va remplacer le citoyen Chambolle au *Siccle*, et que c'est l'honorable représentant de l'Aude qui sera le rédacteur en chef de ce journal.

Il paraît que c'est le général Cavaignac, devenu depuis quelque temps actionnaire du *Siccle*, qui remplace le citoyen Ferdinand Barrot comme membre du conseil de surveillance de ce journal.

Les derniers bataillons de la garde mobile qui étaient restés à Paris, et qui étaient casernés à Ruel et à Courbevoie, sont partis ce matin à quatre heures pour la Corse et pour Givet (frontière de Belgique).

On assure que sur la demande du général Aupick, notre ambassadeur à Constantinople, le gouvernement vient de décider l'envoi de plusieurs bâtiments de guerre dans le Bosphore. Ces forces sont, dit-on, destinées à garder les Dardanelles, de concert avec l'escadre anglaise.

On nous écrit de Versailles:

« La réaction marche à grands pas; en voici un exemple: un fronton populaire décorait la grille du palais national de Versailles; on y lisait: *Titres de gloire du Peuple français: LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ*. Eh bien! ces titres, dont le Peuple se glorifiait, viennent d'être enlevés et remplacés par la couronne et l'écusson à fleurs-de-lys! Tandis qu'on enlève le bonnet phrygien des arbres de la Liberté, on décore pompeusement une propriété nationale de la couronne monarchique!

« Comme on le voit, les royalistes n'ont rien appris ni rien oublié. »

Le roi des boudjous, celui qui sut si bien s'esquiver au 24 février, malgré ses fanfaronnades de la veille, se vantait à Bourges de réduire le parti républicain avec quatre hommes et un caporal. En attendant qu'il s'y frotte, voici que la réaction a peur d'être mise à la raison par quatre républicains.

Dimanche 1^{er} avril, la petite ville de Monthéry a été mise en émoi par la découverte d'un vaste complot formé par quatre citoyens faisant partie de la *Solidarité Républicaine*, et qui n'étaient accusés de rien moins que de vouloir renverser le gouvernement.

Perquisitions inquisitoriales, visites domiciliaires, violation du secret des lettres et de la vie intime, tout a été mis en œuvre pour éclairer les terreurs du ministère. L'odieuse ne l'a cédé qu'au ridicule.

En attendant qu'arrive le jour de la justice, la presse démocratique doit enregistrer avec soin tous les hauts faits du gouvernement du prince Louis Bonaparte. Ce seront de précieux éléments pour le compte à régler.

Voici, dit-on, quelles sont les bases définitives posées par le cabinet de Vienne au traité de paix avec le Piémont:

Alliance offensive et défensive entre le Piémont et l'Autriche.

Contribution de guerre dont le chiffre est évalué à 100 millions, mais en échange de laquelle on annexerait au Piémont les duchés de Parme et de Plaisance.

Amnistie complète pour les Lombards et les Vénitiens, qui ne pourront être recherchés pour quelque cause que

ce soit.

Congrès italien pour amener une confédération de tous les Etats d'Italie sous le patronage de l'Autriche. Le siège de la confédération serait à Milan. Les voix seraient partagées de la manière suivante, en raison de l'étendue du territoire : Lombardie et Vénétie, 10 voix ; Naples, 10 ; Piémont, 10 ; Rome, 6 ; Toscane, 3 ; Modène, 2.

Rétablissement du grand-duc de Toscane et du pape.

Quant au royaume lombardo-vénitien, il formerait un gouvernement à part avec une constitution très libérale et jointe par les liens de la fraternité aux autres Etats de la monarchie.

— On parle de la découverte de papiers importants qui compromettraient gravement le cit. Schmerling, en ce que la preuve de la trahison de l'Autriche envers l'Allemagne sur la question de l'empire, en résulterait jusqu'à l'évidence.

— Un courrier arrivé à Londres, le 27, a apporté une dépêche annonçant l'abdication du duc de Parme en faveur de son fils, actuellement à Londres.

— Tandis que l'on songe en France à diminuer l'effectif de l'armée, l'Assemblée de Francfort a décrété une augmentation de l'armée de la confédération germanique dans une proportion de 2 pour cent de la population.

— Il est certain maintenant que la nouvelle de l'arrivée à Paris du roi Charles-Albert était sans fondement. Le roi a annoncé formellement sa résolution de se retirer dans un couvent du Portugal.

— La rente était très offerte à l'ouverture de la Bourse, et il y avait quelques ventes importantes sur le bruit que la république était proclamée à Gènes et que le roi de Prusse acceptait définitivement la couronne impériale.

Les cours se sont ensuite raffermis, mais il paraît que depuis hier il y a plusieurs spéculateurs à la baisse dont on rachète les rentes à tous prix parce qu'ils ne paient qu'une partie de leurs différences du mois dernier.

— Une première conférence a eu lieu hier, au ministère des affaires étrangères, à laquelle assistaient les citoyens Drouyn de Lhuys, Normandy, ambassadeur d'Angleterre, Habner, envoyé extraordinaire d'Autriche, Gioberti, représentant du Piémont, le nonce du Pape et le cit. Poniatowski, représentant du grand-duc de Toscane, le ministre d'Espagne. On dit qu'une résolution importante a été prise dans cette conférence.

— Le gouvernement vient, dit-on, de décider que le portrait en pied du roi Charles-Albert serait placé au musée de Versailles, dans la galerie affectée aux portraits des personnages célèbres de l'étranger.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 4 avril.

LE PRÉSIDENT. — Je vais consulter l'Assemblée sur son ordre du jour de demain. Je ferai d'abord observer que jamais, jusqu'ici, les autres assemblées législatives n'ont tenu séance le vendredi saint. (Mouvements divers. — Aux voix, aux voix.)

L'Assemblée consultée, décide qu'il n'y aura pas de séance vendredi prochain.

Le président donne connaissance du scrutin pour le renouvellement du bureau. Sont proclamés : les citoyens Lamoricière, Goudchaux, Havin, Billault, Grévy, Carbon, vice-présidents ; Péan et Degeorge, secrétaires.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Séance du 5 avril. — PRÉSIDENCE DU CIT. MARRAST.

Le cit. président donne lecture de deux lettres qui annoncent la mort des citoyens Fayet et Culmann, représentants du Peuple. Il tire au sort la députation chargée d'assister à leurs obsèques.

Administration centrale. — Personnel, 405,900 fr.

La commission propose une réduction de 54,050 fr. — Adopté.

Le cit. Faucher, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi tendant à faire durer jusqu'au 1er août prochain la loi sur les cautionnements des journaux et des écrits périodiques qui expire le 1er mai 1849.

Le ministre dit que dans les circonstances actuelles l'Assemblée ne peut songer à faire une loi définitive, mais elle ne doit pas laisser le gouvernement désarmé à l'égard de la presse. C'est dans ce but qu'il demande l'urgence.

L'urgence est prononcée. L'Assemblée revient au budget de l'instruction publique.

Conseil de l'Université et inspecteurs-général, 251,000 fr.

La commission propose une réduction de 27,000 fr.

Le président donne lecture d'une lettre qui annonce la mort du cit. Ballo, représentant de l'Orne, mort aujourd'hui à midi. (Sensation prolongée.)

Le cit. Lamoricière demande la mise à l'ordre du jour de lundi, du projet de loi sur l'organisation de la force publique, dont il dépose le rapport.

Dans ce projet, l'Etat se chargerait du remplacement, moyennant une somme fixe. Les charges du trésor public seraient considérablement diminuées et ses ressources sont considérablement accrues.

Le cit. Rulhières, ministre de la guerre, combat la mise à l'ordre du jour pour lundi. (Murmures.)

La proposition du cit. Lamoricière est adoptée à une très grande majorité.

LE CIT. ODILON BARROT, président du Conseil. Je demande à l'Assemblée de vouloir bien fixer la situation de la magistrature en France. Vous avez mis à l'ordre du jour la loi sur l'organisation judiciaire ; la seconde lecture a été interrompue ; la commission a simplifié son travail. Je crois que la séance de samedi suffirait pour activer cette discussion. Je demande donc à l'Assemblée de mettre cette loi à l'ordre du jour de samedi.

La loi judiciaire est mise à l'ordre du jour de samedi.

Le cit. Schœlcher demande la mise à l'ordre du jour de vendredi du projet sur l'indemnité coloniale.

Le cit. P.-y appuie cette motion.

LE CIT. CLEMENT THOMAS. Ce qui se passe aujourd'hui prouve combien peu avaient raison ceux qui ont déterminé l'Assemblée à une dissolution prématurée. Je demande qu'une commission soit nommée dans les bureaux pour décider quelles lois elle devra discuter avant de se séparer. (Agitation.)

Le cit. Buffet, ministre du commerce, dépose un projet relatif à un supplément de crédit pour les mesures à prendre dans le but de combattre le choléra. Le ministre réclame l'urgence.

LE CIT. TROUSSEAU. Bien que l'épidémie qui règne aujourd'hui ait une gravité, elle est cependant bien loin de ce qu'elle a été il y a quinze ans, et tellement peu grave, en comparaison de la plu-

part des épidémies telles que la dysenterie, la... (Hilarité.)

Je ne comprends pas la mesure réclamée par le ministre ; il n'est pas d'année où il ne meure beaucoup plus de personnes qu'il n'en meurt cette année. L'état sanitaire de Paris n'est pas pire cette année que l'année dernière à pareille époque, et qu'il ne le sera probablement l'année prochaine. Je repousse donc l'urgence. (Oui ! oui !)

LE CIT. BUFFET. Si j'ai demandé l'urgence, c'est uniquement pour dispenser la loi des trois lectures. Je suis, au reste, d'accord avec le préopinant sur l'immense différence qui existe entre l'épidémie actuelle et celle de 1832.

L'urgence est prononcée.
Chap. 6. Administration académique. 595,600 fr.
La commission propose une réduction de 55,000 fr. Elle porte sur les traitements des recteurs et inspecteurs.

L'ensemble du chapitre est adopté.
Chap. 7. Instruction supérieure. Facultés de théologie. crédit demandé. 154,660 fr. La réduction de la commission est de 54,500 fr. — Adopté.

Chap. 8. Faculté de Droit, crédit demandé, 792,700 francs. La réduction de la commission est de 50,000 fr.
Le cit. Victor LeFranc combat la réduction.
La séance continue.

Chronique locale.

Nous sommes informés que le nouveau maire de la Guillotière, dans un but que nous nous abstenons de qualifier, a nommé une commission pour faire des éliminations dans les listes électorales. Les membres de cette commission, pris en dehors du conseil municipal, et n'ayant pas la confiance publique, n'ont aucun caractère officiel. Ainsi, tous les citoyens peuvent se refuser de les recevoir et de répondre à leurs interpellations.

(Communiqué.)

— On nous écrit de Grenoble que l'esprit public de cette ville s'améliore de jour en jour. La démocratie gagne du terrain. La population s'intéresse vivement au sort des condamnés de Bourges. Le triste rôle de Louis Bonaparte dans les affaires d'Italie, fait tomber au-dessous de zéro le parti napoléonien.

— Le comité électoral démocratique de Villefranche s'est constitué dimanche, et s'est rallié avec le comité central de Lyon. Six cents membres environ étaient présents pour la nomination du bureau. L'aristocratie est furieuse de voir l'entente qui règne parmi nos frères de Villefranche. Le procureur de la République et le maire leur suscitent des tracasseries. Plusieurs démocrates sont menacés de perdre leurs emplois par suite de la manifestation de leurs opinions. « Malgré l'arbitraire et les persécutions, nous écrivent ces citoyens, nous n'en resterons pas moins fidèles à la République démocratique et sociale. »

— Ces jours derniers, il n'était bruit dans les salons de la capitale, que d'une adresse de félicitations envoyée par les royalistes de France au maréchal Radetzki. Aujourd'hui, ils ouvrent une souscription en faveur du général Changarnier, dont l'Assemblée nationale a eu l'insolence de supprimer le traitement. Ils vont voter comme un seul homme en déposant leur écu dans le sac. Les amis de l'ordre de Lyon ne peuvent rester insensibles à un si noble exemple ; nous les engageons à offrir au cit. Bugeaud une épée d'honneur, en attendant que la République lui enlève les 80,000 fr. qu'il reçoit par année pour insulter les socialistes, et les fusiller, le cas échéant.

— On sait que le citoyen Tourangin est un des fonctionnaires de Louis-Philippe qui ont sollicité et obtenu des pensions de 6 mille francs du gouvernement républicain ; sur certains certificats que le citoyen Sénard n'a pas hésité à qualifier de faux ; on sait aussi qu'il est un des trois préfets réintégrés en fonctions par le citoyen Faucher, malgré les pensions de retraite qui leur étaient accordées et les infirmités qui les rendaient incapables ; on sait enfin qu'il a donné sa démission ; mais ce qu'on ne sait pas, c'est que cette démission a produit dans notre ville une sensation pénible. Or, le *Salut Public*, journal de la préfecture, se charge de nous l'apprendre. C'est fort heureux, ma foi ! car personne ne s'en doutait. Une députation, ajoute cet organe indépendant, doit se rendre auprès du citoyen Tourangin, pour l'engager à retirer sa démission, qui serait une calamité dans les circonstances actuelles. D'aucuns prétendent que c'est là le prélude d'une comédie qui se terminerait par le refus de la démission, de la part du ministre Faucher, jaloux de conserver un préfet si capable. Nous verrons bien.

— Dans son numéro d'hier, le *Courrier de Lyon* publie un article infâme sur le banquet de Brindas. Ce journal calomnie d'une manière ignoble un honorable citoyen qui dépose, ce matin même, une plainte au parquet. Le rôle que jouent les journaux royalistes nous est parfaitement connu ; l'un d'eux insère des ordures et les autres s'empressent de les ramasser ; elles ont bientôt fait le tour de la France. Voilà qui est honnête !

— Hier, pour la septième fois, le Comité électoral central démocratique du Rhône a été obligé de lever sa séance vu la présence du commissaire de police délégué par l'autorité. C'est un parti pris pour lui empêcher de commencer ses travaux. On espère lasser sa patience ; mais on se trompe. Il continuera à protester contre la violation de la loi. En vain cherche-t-on une collision dans cette ville républicaine, la prudence, la fermeté des citoyens déjoueront les projets sanguinaires des royalistes. Il n'y a rien de moins durable que l'arbitraire, il s'abîmera bientôt dans sa propre violence.

— Ce n'est pas ainsi que nous avons fait l'année dernière. Les royalistes ont eu la plus complète liberté et en ont largement usé ; en retour, cette année, il tiennent absolument à nous montrer le moyen de faire de bonnes élections. Nous tâcherons de nous en souvenir.

Nouvelles étrangères.

Italie.

HAUTE-ITALIE. — On lit dans la *Voix du Peuple* : « Sur le refus de la ville de Brescia de payer aux Autrichiens un nouveau tribut de 700,000 francs, les féroces soldats de Radetzki ont bombardé cette malheureuse cité pendant les journées des 24, 25 et 26 mars. S'il faut en croire les journaux italiens, la population exaspérée, aurait pris d'assaut le château d'où partaient les projectiles incendiaires, et aurait massacré entièrement la garnison. Les communes de Trompia et de Sabbia se sont également insurgées ; et toute la Haute-Lombardie se lève, dit-on, pour combattre jusqu'à la mort la tyrannie autrichienne. »

GENÈVE. — On lit dans le *Patriote Savoisien* : « Un gouvernement provisoire a été proclamé. Ferreti a été pris comme otage par les étudiants, ainsi que la famille de Azaria. Ce général a enlevé des portes les troupes, en sorte que la ville en est tout-à-fait dépourvue, si on en excepte l'arsenal où il réside entouré de cinq mille hommes, canons, et même allumée. Les portes sont gardées en ce moment par les artilleurs de la garde civique. »

Le 4, les étudiants, les artilleurs et le Peuple demandèrent un gouvernement provisoire. Pellegri leur observa que la proclamation d'un tel gouvernement était une séparation du Piémont, qu'il convenait au moins de lui donner un autre titre et de le faire approuver par la municipalité.

Ils se portèrent alors en masse au palais ducal et envoyèrent au corps civique en permanence une députation de trois étudiants : Losada, Boitano et Richelmo.

La municipalité répondit qu'elle n'avait aucune autorité politique et qu'elle s'alligeait de ne pouvoir prendre aucune décision. Les députés affirmèrent alors que le Peuple nommait lui-même une junta administrative composée des citoyens Avezano, Constanti, Rota et Marchio, qui acceptèrent le mandat populaire sans hésitation.

Le syndic, de peur de surprise nocturne, avait ordonné qu'on levât le pont-levis qui unit le palais ducal à l'ancien couvent des Jésuites. Le Peuple voulut qu'il fût abaissé et procéda lui-même au milieu des cris de joie à cette opération. »

SAVOIE. — Le nouveau règne s'inaugure en Piémont par les baïonnettes étrangères, et en Savoie par les mandats d'arrêt et les emprisonnements. La réaction marche le front levé, et continue son œuvre sans penser qu'à ses pieds se creuse un abîme dont elle côtoie l'événement. Cet abîme l'engloutira bientôt si elle n'y prend garde. Estimons les hommes qui sont restés purs des actes infâmes dont nous sommes les témoins jusqu'ici impossibles.

La haine universelle, ici et dans les provinces, croît dans une effrayante proportion. En vain avons-nous appelé à la concorde et à l'union la Savoie, nous ne répondons plus de l'avenir. Tant de fautes sont commises en face du pays, qu'il faut un jour ou l'autre que la justice de Dieu passe. Le ciel aveugle et pousse à la démesure ceux qu'il veut perdre. »

(Patriote Savoisien.)

Allemagne.

Vienne, 27 mars. — La nouvelle vient d'arriver par courrier que Bem a été mis en déroute complète par les Russes, et s'est jeté dans la Valachie. On dit que cinq de ses officiers supérieurs ont été pendus.

Les journaux de Pesth annoncent que des masses considérables de Madgyars se sont réunies de nouveau autour d'Alt-Azud, et suivent toutes les apparences, une bataille décisive ne tardera pas d'avoir lieu.

BERLIN, 31 mars. — Dans les hautes régions, il règne encore, sur l'acceptation ou le refus de la couronne impériale, une aussi grande incertitude que dans le public.

La déclaration du président du conseil, à la seconde chambre, dans sa séance d'aujourd'hui, est interprétée dans ce sens que l'acceptation dépendra d'une entente avec l'Assemblée nationale et les gouvernements.

On croit que le gouvernement recevra du roi une réponse dans ce sens, ou si ce n'est le gouvernement, ce sera la députation de Francfort.

PRINCIPAUTES DANUBIENNES. — Le Correspondant Autrichien avait annoncé que les Turcs réunissaient dans la Moldavie 100,000 hommes pour s'opposer à l'occupation des principautés par les Russes. La *Gazette d'Augsbourg* dit que, d'après des lettres de Galatz et de Jassy, le bruit courait dans ces villes que les Turcs avaient l'intention de réunir seulement 45,000 hommes, et que les Russes voulaient s'y opposer.

On lit dans la *Nouvelle Gazette Rhénane* que les Madgyars, commandés par un Français, le cit. Duchâtel, avaient pris d'assaut la forteresse d'Arad ; 3,000 Madgyars auraient été tués.

Grand-duché de Bade.

FRIBOURG, 30 mars. — Struve, le courageux chef du mouvement républicain, et Blind viennent d'être condamnés chacun à cinq ans de détention et quatre mois de prison cellulaire, et aux frais du procès.

La royauté triomphe sur toute la ligne ; les cachots de l'Europe regorgent de patriotes. Gare le réveil !

Angleterre.

LONDRES, 5 avril. — On lit dans le *Times* : « Nous avons reçu des nouvelles des Etats-Unis, qui datent du 11 mars. On disait qu'une opposition commençait à s'organiser contre le cabinet du nouveau président. On parlait d'une session extraordinaire du congrès. »

« La guerre civile continuait dans le Yucatan. »

« Le mouvement vers la Californie devient moins grand. »

Dans la séance de la Chambre des communes du 2 avril, lord Palmerston a déclaré que tout changement dans les limites territoriales du Piémont serait une question européenne, entraînant de très sérieuses conséquences ; mais, a ajouté le noble lord, il n'y a aucune raison de penser que le cabinet autrichien songe à demander quelque cession du territoire piémontais.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 5.

LIBRAIRIE DE CHARAVAY FRÈRES.

Quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

La Librairie de Charavay frères vient de s'entendre avec l'association des Typographes pour la publication du *Progrès des Bouges*.

Comme elle est chargée de la vente, MM. les Libraires de Lyon et de la province sont priés de s'adresser à M. Charavay, galerie du Grand-Théâtre, 4, à Lyon.

Il sera publiée une Livraison tous les jours à dater du 50 mars. La Livraison est de 10 centimes.

EN VENTE.

LA RÉPUBLIQUE A LYON

SOUS LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

Par Maurice TREILLARD,

Ex-membre du comité préfectoral. Prix : 30 c.